



**CONTRIBUTION
DES GRANDS SITES
DE FRANCE AU**



LES GRANDS SITES DE FRANCE MOBILISÉS POUR LE CLIMAT

Le ministère de la Transition écologique et solidaire a présenté, en juillet 2017, le Plan Climat avec comme objectif la neutralité carbone à l'horizon 2050. Ce plan d'actions, décliné en six grandes orientations, fait écho aux engagements des Grands Sites de France en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Les Grands Sites de France, **territoires en transition** tant d'un point de vue paysager, environnemental que socio-économique, ont fait le choix d'un **développement local maîtrisé** de leurs territoires reposant sur la qualité exceptionnelle de leurs paysages.

Ce sont des acteurs engagés de la transition énergétique à laquelle ils contribuent par un ensemble d'actions concrètes **compatibles avec l'acceptabilité paysagère et sociale du territoire** : réduction de la place de la voiture dans les sites et forte incitation aux déplacements doux, aménagements sobres réalisés avec les matériaux du site, éco-construction, recours au photovoltaïque, valorisation des productions locales, sensibilisation de leur 32 millions de visiteurs à l'environnement et à un comportement responsable, etc.

En plaçant le paysage au cœur de leurs projets de développement et d'aménagement, les Grands Sites de France s'inscrivent dans une **démarche d'expérimentation** animée solidairement par le ministère de la Transition écologique et solidaire et les collectivités locales. Cette démarche ambitionne de montrer concrètement l'efficacité de la question du paysage comme levier pour penser l'avenir durable des territoires.

Découvrez à travers ce dossier des exemples d'actions menées par les Grands Sites de France labellisés et en projet, qui s'inscrivent dans les ambitions du Plan Climat.

Les Grands Sites de France contribuent à 5 orientations du



- AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DE TOUS LES FRANÇAIS
- EN FINIR AVEC LES ÉNERGIES FOSSILES ET S'ENGAGER VERS LA NEUTRALITÉ CARBONE
- FAIRE DE LA FRANCE LE N°1 DE L'ÉCONOMIE VERTÉ EN FAISANT DE L'ACCORD DE PARIS UNE CHANCE POUR L'ATTRACTIVITÉ, L'INNOVATION ET L'EMPLOI
- MOBILISER LE POTENTIEL DES ÉCOSYSTÈMES ET DE L'AGRICULTURE POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
- RENFORCER LA MOBILISATION INTERNATIONALE SUR LA DIPLOMATIE CLIMATIQUE



LA CONTRIBUTION DES GRANDS SITES DE FRANCE AU



ÉCOMOBILITÉ

- L'écomobilité au cœur de la destination touristique de la Baie de Somme - [Grand Site de France Baie de Somme](#)
- Faire reculer la voiture pour une découverte en douceur des espaces naturels - [Grand Site de France du Massif du Canigó](#)
- Favoriser l'accès au Grand Site de France à tous avec des navettes électriques - [Grand Site de France Îles Sanguinaires - pointe de la Parata](#)
- Le panoramique des dômes, un projet de territoire éco-responsable - [Grand Site de France du Puy de Dôme](#)
- Escapade nature sans voiture, une expérience de voyage responsable

ÉCO-CONSTRUCTION

- Réhabilitation d'une ancienne briqueterie en pôle de l'éco-habitat et espace muséographique - [Grand Site de France du Marais poitevin](#)
- Réhabilitation exemplaire d'une ancienne ferme pour les locaux du Grand Site de France - [Grand Site de France Sainte-Victoire](#)

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET FIN DES ÉNERGIES FOSSILES

- Des chaufferies-bois pour chauffer le Grand Site de France et les bâtiments communaux - [Grand Site de France Bibracte - Mont Beuvray](#)
- Bonne intégration de panneaux photovoltaïque en site classé - [Grand Site de France de l'Aven d'Orgnac](#)
- Réhabilitation de moulins en microcentrales hydrauliques au cœur d'un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) - [Grand Site de la Vallée de la Vézère](#)
- Annulation du permis de recherche par fracturation hydraulique du gaz de schiste - [Grand Site des Gorges du Gardon](#)

PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES

- Restauration du cordon dunaire pour protéger le rivage de la submersion marine - [Grand Site de France Camargue Gardoise](#)
- Gestion du trait de côte en Baie de Somme - [Grand Site de France de la Baie de Somme](#)
- Contribuer à la protection des zones humides - [Grand Site de France de Camargue Gardoise](#)
- Le pastoralisme au secours de la biodiversité et des paysages - [Grand Site de France Les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez](#)

AGRICULTURE ET SYLVICULTURE DURABLES

- Renforcer les pratiques agricoles favorables aux paysages - [Grand Site du Salagou - Cirque de Mourèze](#)
- Une gestion forestière sous le label FSC - [Grand Site de France Bibracte - Mont Beuvray](#)

VEILLE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RECHERCHE-ACTION

- Projet territorial partagé autour des ateliers "Paysages, Territoires, Transitions" - [Grand Site de France Bibracte - Mont Beuvray](#)
- Étude de l'impact de l'ozone et du changement climatique sur les forêts méditerranéennes - [Grand Site de France Sainte-Victoire](#)
- Observation des reptiles et papillons, précieux indicateurs des modifications climatiques - [Grand Site de France du Puy de Dôme](#)

MOBILISATION INTERNATIONALE

- Une formation internationale pour la gestion intégrée des sites patrimoniaux

ÉCOMOBILITÉ

■ L'écomobilité au coeur de la destination touristique de la Baie de Somme

Grand Site de France
de la Baie de Somme (Somme)



Labellisé Grand Site de France en 2011
Gestionnaire : Syndicat Mixte Baie de Somme
- Grand Littoral Picard
www.grandsitebaiedesomme.fr



Axe 4 du Plan Climat : Rendre la mobilité propre et accessible à tous et développer l'innovation



La Baie de Somme s'est hissée à la fin des années 1980 au rang des destinations touristiques de nature pour son paysage exceptionnel et sa richesse écologique, encouragé par le désenclavement routier du territoire. La question des déplacements devient centrale pour ce territoire qui accueillait déjà deux millions de visiteurs par an en 2000 sur ces principaux espaces naturels.

Le vélo est la pierre angulaire du dispositif avec dix boucles de découverte pour explorer la baie et son patrimoine en mode doux. Plus de 50 Relais vélo (hébergeurs, réparateurs, loueurs, gares...) maillent le territoire et permettent de louer un vélo dans un point relais et de le laisser dans un autre. Un projet de reconversion d'une route départementale en voie verte est en cours de réalisation. D'intérêt écologique majeur à l'échelle européenne, elle s'étire parallèlement à la mer, le long du site protégé du "Cordon de Galets de la Mollière".

Le chemin de fer est l'autre axe structurant. Le visiteur peut parcourir la baie dans un train à vapeur entre Cayeux-sur-Mer et Le Crotoy, en passant par Noyelles-sur-Mer où une correspondance est assurée avec le TER Picardie et le train Corail InterCité, reliant Amiens et Paris. Les cyclistes peuvent bien sûr y embarquer leurs vélos pour combiner les modes de déplacement.

ÉCOMOBILITÉ

- Faire reculer la voiture pour une découverte en douceur des espaces naturels

Grand Site de France du Massif du Canigó (Pyrénées-Orientales)



Labellisé Grand Site de France en 2012
Gestionnaire : Syndicat Mixte Canigó Grand Site
www.canigo-grandsite.fr



Axe 4 du Plan Climat : Rendre la mobilité propre et accessible à tous et développer l'innovation

Et aussi :

Mise en place d'un schéma de circulation douce (cyclotouristes, randonneurs, promeneurs, cavaliers) à l'échelle du Grand Site de France des Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez



Depuis de nombreuses années, le Grand Site de France mène un plan d'action global destiné à faire reculer très largement la voiture sur son territoire (suppression de parkings, fermeture de pistes d'accès autorisées autrefois aux voitures, réaménagement de celles-ci en voie verte), favorisant ainsi l'approche de paysage préservé et l'immersion des visiteurs.

Dans cette optique, l'accès au sommet du Canigou est réglementée : depuis 2018, la circulation des véhicules à moteur est interdite sur les pistes du Llech, de Balaig et Mariailles, pistes qui mènent aux refuges des Cortalets et de Mariailles.

En parallèle, le Grand Site de France promeut la mobilité douce à travers notamment des randonnées accompagnées par des ânes de bât, comme lors de la fête traditionnelle de la *Trobada a peu* (à pied). Depuis 2013, le Grand Site propose également en été des randonnées accompagnées avec des ânes afin de découvrir la montagne, le patrimoine minier ou les paysages pastoraux.

ÉCOMOBILITÉ

■ Favoriser l'accès au Grand Site de France à tous avec des navettes électriques

Grand Site de France Îles Sanguinaires -
pointe de la Parata
(Corse du Sud)



Labellisé Grand Site de France en 2017

Gestionnaire : Syndicat mixte du Grand Site Îles Sanguinaires -
pointe de la Parata

www.parata-sanguinaires.com



Axe 4 du Plan Climat : Rendre la mobilité propre et accessible à tous et développer l'innovation

Et aussi :

Le T.O.U.C, navette gratuite et électrique de la Cité de Carcassonne
Des navettes gratuites à Saint-Guilhem-le-Désert



En tant que territoires majoritairement très fréquentés, les Grands Sites de France s'efforcent de limiter la présence des voitures et l'émission de gaz à effet de serre dans ces sites protégés.

Un des axes prioritaire de l'Opération Grand Site sur le secteur de la Parata fut la réhabilitation et la requalification de la route d'accès à la presqu'île avec une fermeture de la route environ 600 m en amont. A la Parata, la réorganisation du stationnement et la création de la promenade littorale piétonne a constitué une modification très importante.

Afin de soulager le site du flot estival de voitures, une navette électrique "la Paratina" est à la disposition des Personnes à Mobilité Réduite pour se rendre gratuitement du parking de la Parata à la presqu'île de la Parata. Sa motorisation 100% électrique contribue au respect de l'environnement et privilégie la qualité de vie des passagers, comme celle des piétons.

Le départ de cette navette pour se rendre vers la presqu'île se fait, tous les 1/4 d'heure, de la maison du Grand Site de France.

ÉCOMOBILITÉ

■ Le panoramique des dômes, un projet de territoire éco-responsable

Grand Site de France du Puy de Dôme (Puy-de-Dôme)



Labellisé Grand Site de France en 2008, renouvelé en 2014
Gestionnaire : Conseil départemental du Puy-de-Dôme
www.puydedome.com



Axe 4 du Plan Climat : Rendre la mobilité propre et accessible à tous et développer l'innovation



Le Panoramique des Dômes, inauguré en 2012, est une voie de chemin de fer empruntée par un train à crémaillère fonctionnant à l'électricité partiellement autoproduite. Grâce à elle, les visiteurs peuvent se rendre au sommet du Puy de Dôme. Cet équipement se substitue désormais aux 50 000 voitures et 7 000 autocars qui fréquentaient le Grand Site de France chaque année. Il permet ainsi d'économiser 5 250 tonnes de CO₂ sur la durée de la concession (35 ans).

Au-delà du train à crémaillère lui-même, c'est l'ensemble du projet qui répond aux exigences de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité. Le tracé du train réutilise l'emprise de l'ancienne route, limitant les défrichements au strict nécessaire. Les interventions en zones de protection ont été limitées et des mesures compensatoires ont été mises en œuvre quand nécessaires. Pendant la phase travaux, les entreprises étaient tenues de respecter une charte de chantier vert (limitation des nuisances sonores et visuelles, réduction de la circulation des camions et engin, gestion des déchets).

Les bâtiments du site ont, quant à eux, été construits selon les normes HQE avec des matériaux locaux (pierres de lave, structure et bardage en bois, toitures végétales etc.) Ils bénéficient d'équipements de production d'énergie et d'émission très performants (production de chaud et de froid par pompes à chaleur, puits canadiens) ainsi que de points de récupération des eaux de pluies issues des toitures pour l'alimentation, des sanitaires, de la réserve incendie et de la station de lavage des trains.

ÉCOMOBILITÉ

■ Escapade nature sans voiture, une expérience de voyage responsable



Retrouvez les escapades testées et validées 100% sans voiture dans les Grands Sites sur www.escapadenature-sansvoiture.fr :

Baie de Somme
Cap d'Erquy-Cap Fréhel
Cirque de Navacelles
Les Deux-Caps Blanc-Nez, GrisNez
Marais poitevin
Solutré Pouilly Vergisson
Et bien d'autres encore...



Axe 4 du Plan Climat : Rendre la mobilité propre et accessible à tous et développer l'innovation



Lauréat des Palmes du Tourisme Durable en 2017, "Escapade nature sans voiture" s'inscrit dans la volonté du Réseau des Grands Sites de France et de ses membres de donner le goût du paysage et de favoriser la transition énergétique et touristique en valorisant un tourisme durable et sans voiture. L'objectif : montrer qu'il est facile d'explorer les multiples facettes des Grands Sites en utilisant exclusivement des modes de déplacements doux (vélo, train, marche à pied, bateau...).

Pour le prouver, Pierre, un "escapadeur" amateur de beaux paysages, s'est rendu successivement sur 6 d'entre eux depuis son domicile en région parisienne, sans jamais utiliser sa voiture. Le récit et les détails pratiques de ses escapades a ensuite été retranscrit dans des carnets de voyage consultables sur www.escapadenature-sansvoiture.fr.

Sur cette base, le visiteur est invité à inventer sa propre escapade dans un paysage exceptionnel à découvrir, à apprécier et à comprendre. Sur www.escapadenature-sansvoiture.fr, il peut retrouver une sélection de lieux incontournables à visiter ainsi qu'une rubrique "Le petit + du Grand Site" avec des activités pour découvrir le territoire autrement.

ÉCO-CONSTRUCTION

■ Réhabilitation d'une ancienne briqueterie en pôle de l'éco-habitat et espace muséographique

Grand Site de France du Marais Poitevin
(Charente-Maritime / Deux-Sèvres / Vendée)



En 2004, la commune de La Grève-sur-Mignon et le Parc naturel régional du Marais poitevin décident de transformer une ancienne briqueterie à l'abandon créée en 1872, en Pôle de l'éco-habitat du Marais poitevin. Cet ensemble patrimonial remarquable par son architecture et l'ampleur de ses volumes a bénéficié d'une réhabilitation comprenant plusieurs volets : aménagement d'un espace muséographique pour transmettre l'histoire, le savoir-faire et la mémoire ouvrière ; création d'un espace d'accueil de plein air pour des visites, manifestations et activités pédagogiques en lien avec l'écohabitat et le marais ; et création du Pôle de l'éco-habitat du Marais poitevin intégrant un centre de formation à l'éco-construction et une exposition sur l'éco-habitat.

La mise en place d'un chantier d'insertion a pu aider à la construction du lieu et l'installation d'une centrale photovoltaïque permet une production annuelle de 39 500 Kwh, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 12 foyers.

Cette opération a ainsi permis de restaurer et donner une nouvelle vie à l'un des lieux les plus emblématiques du Marais poitevin en conciliant fonctionnalité des usages, pérennité de l'ouvrage, qualité patrimoniale et respect de son histoire : tuiles du pays, matériaux locaux, techniques ancestrales, préservation de la charpente etc.



Axe 3 du Plan Climat : Faire de la rénovation thermique une priorité nationale et éradiquer la précarité énergétique en 10 ans

ÉCO-CONSTRUCTION

■ Réhabilitation exemplaire d'une ancienne ferme pour les locaux du Grand Site de France

Grand Site de France Sainte-Victoire (Bouches-du-Rhône)



Aux abords immédiats du village, la ferme de Beaucueil est un ancien "centre de charité" pour enfants qui a connu plusieurs types d'activités successives avant de tomber en ruines. Construite au début du XIXe siècle, elle est constituée de plusieurs bâtiments en pierre entourant une cour intérieure.

La réhabilitation de ce site qui accueille désormais les bureaux du Grand Site de France et une salle communale s'inscrit dans le cadre du programme AGIR (100 bâtiments exemplaires) porté par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'ADEME. L'objectif était de créer un Bâtiment Basse Consommation Rénovation en travaillant sur des choix techniques cohérents, tenant compte du site, de la destination du bâtiment et du confort nécessaire aux espaces de travail, de privilégier les matériaux naturels et de rechercher un bilan carbone le plus faible possible sur les phases conception, réalisation et usages futurs du bâtiment.

Le bâtiment ainsi réhabilité joue un rôle d'exemplarité en matière de réhabilitation responsable et est le cadre d'un programme d'information et de sensibilisation envers des publics spécialisés, mis en place pour partager et mutualiser les bonnes pratiques utilisées pour cette éco-construction. Les thématiques abordées lors de ces visites sont d'ordre technique (isolation thermique d'un bâtiment performant, techniques de chauffage utilisées...) ou méthodologique (concilier des choix techniques, l'intégration paysagère et l'aspect patrimonial du site, les usages du futur bâtiment et le confort des personnes qui l'occuperont...).

Labellisé Grand Site de France en 2004, renouvelé en 2011
Gestionnaire : Métropole Aix-Marseille-Provence
www.grandsitesaintevictoire.com



Axe 3 du Plan Climat : Faire de la rénovation thermique une priorité nationale et éradiquer la précarité énergétique en 10 ans

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET FIN DES ÉNERGIES FOSSILES

- Des chaufferies-bois pour chauffer le Grand Site de France et les bâtiments communaux

Grand Site de France de Bibracte -
Mont Beuvray (Nièvre / Saône-et-Loire)



Labellisé Grand Site de France en 2007, renouvelé en 2014
Gestionnaire : EPCC de Bibracte
www.bibracte.fr



Axe 14 du Plan Climat : Accélérer le déploiement des énergies renouvelables



Afin de participer à la lutte contre le réchauffement climatique, de valoriser des bois à très faible valeur marchande, mais aussi de réaliser des économies, Bibracte a mis en service deux chaudières à plaquettes de bois certifié FSC en remplacement d'une chaudière à fioul. Celles-ci servent à chauffer le musée d'une part, et des bâtiments communaux, le centre de recherche, le restaurant d'entreprise et l'un des bâtiments d'hébergement (35 lits) d'autre part.

L'approvisionnement par plaquettes forestières est assuré par Bibracte à partir des forêts du Mont Beuvray. Le bois est ainsi consommé dans un rayon de 4 à 5 kilomètres. Ce bois décheté est stocké dans un hangar ouvert permettant d'évacuer la vapeur d'eau produite par la fermentation du bois. Il est ensuite régulièrement acheminé dans une réserve près de la chaudière afin d'alimenter celle-ci grâce à un système d'approvisionnement automatique.

Ces deux installations permettent d'économiser 75 000 litres de fuel et d'éviter de rejeter dans l'air environ 200 tonnes de CO₂ et 320 kg de SO₂.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET FIN DES ÉNERGIES FOSSILES

■ Bonne intégration de panneaux photovoltaïques en site classé

Grand Site de France de l'Aven d'Orgnac (Ardèche)



Le Grand Site de France de l'Aven d'Orgnac, situé sur les vastes plateaux calcaires au sud des Gorges de l'Ardèche, offre un fort potentiel solaire. L'installation de 320 panneaux sur environ deux tiers de la surface de la toiture d'entrée de la grotte remplit un double objectif : l'intégration paysagère de la centrale photovoltaïque (elle est discrète, les panneaux étant à peine visibles à la surface du toit) ainsi que l'autoconsommation par la production locale d'énergie renouvelable.

A l'Aven d'Orgnac, c'est 98% de l'énergie produite localement qui est autoconsommée soit plus de 30% de la consommation du Grand Site alimentant l'éclairage de la grotte, le chauffage de la Cité de la Préhistoire et des bureaux administratifs. Cette autoconsommation de la production électrique, met en pratique un principe de dimensionnement de l'installation afin que la plupart des kiloWatts/heure produits localement soient consommés directement par le site, et évitent l'achat des mêmes kW/h sur le réseau de distribution. Cette alternative au modèle économique actuel permet une bonne corrélation entre les besoins électriques et la production photovoltaïque avec des prix constants sur 25-30 ans.

Labellisé Grand Site de France en 2004, renouvelé en 2017
Gestionnaire : Commune d'Orgnac l'Aven
www.orgnac.com



Axe 14 du Plan Climat : Accélérer le déploiement des énergies renouvelables

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET FIN DES ÉNERGIES FOSSILES

- Réhabilitation de moulins en microcentrales hydrauliques au coeur d'un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)

Grand Site de la Vallée de la Vézère
(Dordogne)



Gestionnaire : EPCC Pôle International de la Préhistoire
www.projet-grand-site-vallee-vezere.fr



Axe 14 du Plan Climat : Accélérer le déploiement des énergies renouvelables



Une partie de la Vallée de la Vézère est, depuis 2016, un Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) engagé à réduire sa consommation énergétique et à développer les énergies renouvelables, dans le cadre de la démarche de labellisation au Grand Site de la Vallée de la Vézère. Ce projet vise à réhabiliter deux anciens moulins, situés aux Eyzies-de-Tayac-Sireuil et au Bugue, dans le but de créer des microcentrales hydrauliques. Actuellement inutilisés, les anciennes turbines des moulins se verront transformées pour produire de l'électricité. L'enjeu pour le territoire est de produire une énergie renouvelable perdue au fil du temps, basée sur une ressource locale, et ayant un faible impact paysager. L'objectif est une production électrique de 21MWh/an sur la commune du Bugue afin d'alimenter les services publics installés dans le bâtiment du moulin. Pour les Eyzies, l'objectif est de produire en moyenne 70MWh/an dans le but de réinjecter cette énergie dans le réseau électrique.

L'hydro électricité sur la Vézère est une ressource habituelle pour les habitants car elle est déjà présente sur la commune d'Aubas (microcentrale hydraulique privée) et sur sa partie corrézienne (4 barrages hydrauliques). Cette réhabilitation s'inscrit dans la trajectoire gouvernementale qui souhaite atteindre un objectif de 32% d'énergies renouvelables d'ici 2030.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET FIN DES ÉNERGIES FOSSILES

■ Annulation du permis de recherche par fracturation hydraulique du gaz de schiste

Grand Site des Gorges du Gardon (Gard)



Gestionnaire : Syndicat mixte des Gorges du Gardon
www.gorgesdugardon.fr



Suite à la mobilisation collective des acteurs locaux, la cour administrative d'appel de Versailles a confirmé en décembre 2017 l'annulation du permis de la société TOTAL concernant la recherche par fracturation hydraulique du gaz de schiste sur le massif des Gorges du Gardon, également désigné Réserve de biosphère de l'UNESCO depuis 2015.

Ce permis couvrait une surface de près de 4000 ha, à cheval sur les trois départements du Gard, Ardèche et Drôme. C'est donc au titre de "personne morale ayant intérêt à agir", que le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon a engagé en mars 2017 - aux côtés des départements du Gard et de l'Ardèche et des communes de Bezouze, Marguerittes, Lédénon, Blauzac, Garrigues-Sainte-Eulalie, La Calmette, Collias, Dions, Poulx, Remoulins, Sanilhac-Sagriès et Sernhac - une requête en soutien à celle formée par le ministère en charge de l'Environnement.

Cette volonté locale à faire prendre en compte par la justice les enjeux patrimoniaux, culturels et environnementaux d'un paysage exceptionnel et protégé, s'inscrit dans l'engagement du Gouvernement à amorcer la sortie progressive d'hydrocarbures sur le territoire français à l'horizon 2040.



Axe 9 du Plan Climat : Laisser les hydrocarbures dans le sous-sol

PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES

■ Restauration du cordon dunaire pour protéger le rivage de la submersion marine

Grand Site de France de la Camargue Gardoise (Gard)



Labellisé Grand Site de France en 2014

Gestionnaire : Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de
la Camargue gardoise
www.camarguegardoise.com



Axe 18 du Plan Climat : Contribuer à la protection des écosystèmes terrestres et marins en France et à l'international



Le massif dunaire de l'Espiguette, site classé au titre de ses paysages de presque 3000 hectares, est un des joyaux du Grand Site de France Camargue gardoise. Placé sur la commune du Grau du Roi, il abrite une flore et une faune endémiques exceptionnelles et rares. Celles-ci sont aujourd'hui menacées par l'érosion du trait de côte qui favorise les entrées marines dans les terres, notamment lors des tempêtes, phénomène qui aura tendance à être plus fréquent et plus extrême du fait du réchauffement climatique.

Après plusieurs années d'étude, le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise a proposé des solutions pour renforcer la barrière naturelle dunaire à l'intérieur des terres. La commune du Grau du Roi, accompagnée d'un groupement de maîtrise d'œuvre, a lancé en 2015 des travaux expérimentaux et innovants. Ils consistaient à rehausser les endroits sensibles avec un apport de sable supplémentaire le long d'une ligne située entre 100 et 900 m du rivage. L'espace de liberté ainsi créé pour amortir l'énergie des houles constituera une défense efficace pour protéger les milieux des intrusions marines. Les travaux réalisés participent ainsi à la préservation des activités économiques (agriculture, pêche, tourisme, ...), des paysages et de la biodiversité dunaire.

PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES

■ Gestion du trait de côte en Baie de Somme

Grand Site de France Baie de Somme (Somme)



Le territoire de la Baie de Somme se caractérise par une façade littorale comportant diverses morphologies (sable, galets et falaises) de même que des zones basses arrières. Cette configuration fragile est vulnérable aux changements climatiques, en particulier le phénomène de montée des eaux. D'un point de vue économique et écologique, ces secteurs sont actuellement des pôles de vie, support d'activités traditionnelles, et accueillent la majorité de la richesse écologique du territoire.

Dans le cadre de son Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI Bresle Somme Authie), la Baie de Somme identifie trois types de risques : les inondations, les éboulements et l'érosion. Ce PAPI a pour objet de définir une stratégie de gestion et d'aménagement de la frange littorale et arrière littoral phasée et concertée dans le temps (court, moyen et long terme) pour gérer le risque tout en respectant les valeurs écologiques et économiques du territoire.

En parallèle de cette stratégie littoral le Département de la Somme réalise un bassin dépoldérisé d'une trentaine d'hectares sur le site agricole de la ferme de la Caroline. Cette action va permettre de limiter l'ensablement de la Baie. Le bassin se remplira et se vidangera au rythme des marées, créant ainsi un effet de chasse hydraulique dans le chenal du courant à poissons et ensuite dans le chenal du port jusqu'à la pointe du Hourdel.

Cette démarche s'inscrit dans une démarche éco systémique afin de remettre à la mer certaines terres poldérisées à l'horizon 2020.

Labellisé Grand Site de France en 2011

Gestionnaire : Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral
Picard

www.grandsitebaiedesomme.fr



Axe 18 du Plan Climat : Contribuer à la protection des écosystèmes terrestres et marins en France et à l'international

Et aussi :

Dynamique de restauration écologique en Baie de Somme : reconstitution du cordon dunaire sur le secteur dit de la «Route blanche» (RD102) et reconversion de cette route en voie verte

PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES

■ Contribuer à la protection des zones humides

Grand Site de France de la Camargue Gardoise (Gard)



Les zones humides de Camargue Gardoise couvrent une superficie totale de près de 24 000 hectares. De types très variés, il s'agit de marais, lagunes, prés salés, roselières... Ces zones humides participent à la régulation des crues, à la préservation de la qualité des eaux (capacités épuratrices) et constituent de véritables réservoirs de biodiversité abritant de nombreuses espèces animales et végétales.

Les grands enjeux du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) en Camargue Gardoise, validé à l'unanimité par la Commission Locale de l'Eau réunissant élus, représentants d'usagers, d'associations et de l'État, sont : la préservation, la restauration et la gestion durable des zones humides et des activités qui leur sont liées, le suivi et la reconquête de la qualité des eaux, la gestion du risque inondation et l'organisation d'une gouvernance locale de l'eau tenant compte des interactions hydrauliques avec les territoires voisins.

La traduction de ces enjeux en actions concrètes (identification des secteurs à préserver en priorité et proposition d'outils de préservation, élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre les espèces envahissantes, restauration de la qualité de l'eau et du milieu aquatique des étangs et lagunes, démarche d'anticipation des effets des changements globaux et d'adaptation du territoire...) participe à la construction d'une vision commune de la gestion de l'eau, cette composante étant une condition majeure de la préservation des paysages.

Elle constitue un axe à part entière du plan de gestion du Grand Site de France.

Labellisé Grand Site de France en 2014

Gestionnaire : Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de
la Camargue gardoise
www.camarguegardoise.com



Axe 18 du Plan Climat : Contribuer à la protection des écosystèmes terrestres et marins en France et à l'international

PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES

■ Le pastoralisme au secours de la biodiversité et des paysages

Grand Site de France Les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez (Pas-de-Calais)



Labellisé Grand Site de France en 2011
Gestionnaire : Conseil départemental du Pas-de-Calais
www.lesdeuxcaps.fr



Axe 18 du Plan Climat : Contribuer à la protection des écosystèmes terrestres et marins en France et à l'international

Et aussi :

L'entretien de falaises du Grand Site de la Vallée de la Vézère grâce au pastoralisme

La ferme pédagogique au Grand Site des Gorges du gardon

Soutien à l'agropastoralisme au Grand Site de France du Cirque de Navacelles

Le pâturage itinérant des ovins sur le cap Blanc-Nez est une pratique très ancienne qui a commencé à décliner à partir de la fin du XIXe siècle tandis que les pelouses calcaires ont été laissées à l'abandon depuis le milieu du XXe.

Sous l'impulsion du Conseil départemental, du Conservatoire du littoral, d'Eden 62 et du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, le pâturage a été remis au goût du jour il y a quatre ans sur le littoral. Un cheptel de 400 moutons du Boulonnais encadré par un berger professionnel pâture, de manière itinérante de mai à octobre, 200 hectares de pelouses calcaires. Le recours à cette pratique, unique dans les Hauts-France, permet de freiner l'enfrichement des pelouses, d'entretenir les milieux ouverts et de maintenir une biodiversité exceptionnelle et la qualité paysagère.

AGRICULTURE ET SYLVICULTURE DURABLES

■ Renforcer les pratiques agricoles favorables aux paysages

Grand Site de Salagou-Cirque de Mourèze (Hérault)



Gestionnaire : Syndicat Mixte de Gestion du Salagou et de Mourèze
www.grandsitesalagoumoureze.fr



Axe 16 du Plan Climat : Engager la transformation de nos systèmes agricoles pour réduire les émissions et améliorer le captage de carbone dans les sols

Et aussi :

Démarche de biodynamie dans les vignes des Gorges de l'Hérault
Favoriser la biodiversité viticole à Sainte-Victoire
Le terroir viticole bio à Patrimonio



Le territoire du Grand Site accueille une variété d'oiseaux extrêmement diversifiée comme l'Aigle de Bonelli ou l'Outarde canepetière qui s'y reproduisent. Cependant, la modification des pratiques agricoles et la fermeture des milieux entraînent un changement des paysages et des habitats dont dépendent beaucoup de ces espèces.

Pour y remédier, des mesures agro-environnementales ont été mises en place telles que le soutien à l'agriculture biologique en viticulture, ainsi que la limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires en maraîchage dans le but d'encourager l'agriculture du Salagou à s'orienter vers une meilleure prise en compte de son patrimoine naturel exceptionnel. Des contrats ont également été signés avec les éleveurs pour maintenir, voire étendre, les surfaces de pâturages des troupeaux et ainsi sauvegarder la biodiversité présente, mais également les paysages du Grand Site.

Le Grand Site a de plus mis en place des ateliers de sensibilisation sous la forme de démonstrations de terrain et d'échanges de pratiques entre les différents agriculteurs.

AGRICULTURE ET SYLVICULTURE DURABLES

■ Gestion forestière sous le label FSC

Grand Site de France de Bibracte -
Mont Beuvray (Nièvre / Saône-et-Loire)



Labellisé Grand Site de France en 2007, renouvelé en 2014

Gestionnaire : EPCC de Bibracte

www.bibracte.fr



Axe 17 du Plan Climat : Promouvoir une gestion active et durable des forêts françaises pour préserver et amplifier leur rôle central dans le stockage de carbone



Le but du label FSC (Forest Stewardship Council) est de garantir une gestion des forêts qui soit environnementalement responsable, socialement bénéfique et économiquement viable selon une série innovante de principes de gestion forestière. Parmi ces principes, on retrouve l'obligation de maintenir la biodiversité et les équilibres écologiques de la forêt, mais également le respect des droits des usagers, le suivi de l'état de la forêt suite aux différentes opérations de gestion (plantation, coupes, éclaircies...), ou encore un système de chaîne de traçabilité fiable de la forêt au produit fini.

C'est sur ces principes de développement durable que le Parc naturel régional du Morvan, le Grand Site de Bibracte, la Ville d'Autun, le Groupement pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan, le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons et le Conseil départemental de la Nièvre ont souhaité se regrouper en association pour l'éco-certification de leurs forêts à grande valeur écologique et patrimoniale selon une procédure groupée. C'est ainsi qu'est née l'association Groupement pour une Gestion Responsable de Forêts Bourguignonnes (GGRFB) qui propose aujourd'hui la certification forestière FSC de 1700 hectares dont les surfaces les plus importantes concernent le massif du Mont-Beuvray et la forêt de Montmain.

VEILLE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RECHERCHE-ACTION

■ Projet territorial partagé autour des ateliers "Paysages, Territoires, Transitions"

Grand Site de France de Bibracte -
Mont Beuvray (Nièvre / Saône-et-Loire)



Bibracte-Mont Beuvray, Grand Site de France entièrement rural, dont la part forestière varie entre 45 et 70%, connaît aujourd'hui une fermeture du paysage avec la réduction et la dégradation de surfaces cultivables, conjointement d'une augmentation continue de l'exploitation forestière et de la spéculation sur les terrains forestiers. Ces phénomènes ont amené le Grand Site ainsi que le PNR du Morvan à s'associer depuis 2016 dans le cadre de l'expérimentation soutenue par le ministère en charge de l'Environnement "Paysages, Territoires, Transitions" (PTT) pour définir collectivement un avenir souhaité et soutenable pour le paysage. Pour ce faire, les animateurs de la démarche Grand Site de France se sont adjoint les compétences d'un consortium pluridisciplinaire de chercheurs issus du labex ITEM (Innovation et territoires de montagne).

Les ateliers de recherche-action organisés dans ce cadre souhaitent articuler les volets agricoles, forestiers et touristiques au cœur d'un territoire en transition dans une optique durable. L'objectif est de croiser différents regards (agriculteurs, forestiers, acteurs économiques mais aussi habitants, paysagistes, archéologues, sociologues) pour réfléchir, entre autres, aux problématiques suivantes : Comment soutenir l'innovation dans des territoires ruraux ? Comment développer des circuits courts viables et valoriser des productions locales ? Comment rendre possible l'accès au bois de chauffage notamment pour les nouveaux habitants ? A travers cette démarche, le paysage se place en porte d'entrée du projet territorial durable.

Labellisé Grand Site de France en 2007, renouvelé en 2014

Gestionnaire : EPCC de Bibracte

www.bibracte.fr



Axe 12 du Plan Climat : Miser sur la recherche et l'innovation pour trouver les solutions d'avenir

VEILLE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RECHERCHE-ACTION

■ Étude de l'impact de l'ozone et du changement climatique sur les forêts méditerranéennes

Grand Site de France Sainte-Victoire (Bouches-du-Rhône)



Labellisé Grand Site de France en 2004, renouvelé en 2011
Gestionnaire : Métropole Aix-Marseille-Provence
www.grandsitesaintevictoire.com



Axe 12 du Plan Climat : Miser sur la recherche et l'innovation pour trouver les solutions d'avenir



La région méditerranéenne est une des régions d'Europe les plus touchées par la pollution atmosphérique, notamment celle de l'ozone. Elle sera l'une des régions souffrant le plus du réchauffement climatique. En effet, de récentes études du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) montrent que les températures moyennes pourraient augmenter sur la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur jusqu'à 5,2°C à l'horizon 2080, entraînant des diminutions de croissance et un affaiblissement des plantes, les rendant plus sensibles aux attaques parasitaires et aux aléas climatiques.

Face à ce constat, le Grand Site de France s'est engagé dans le projet de recherches FO3REST « Impact de l'ozone et du changement climatique sur les forêts françaises et italiennes : Définition de nouveaux critères et seuils de protection des forêts Méditerranéennes », financé par l'Union européenne et le ministère de l'Agriculture français. Son objectif est d'une part d'évaluer la performance à grande échelle des indicateurs de protection, et d'autre part, de proposer de nouveaux seuils de protection des forêts méditerranéennes plus adaptés et appropriés contre les impacts de l'ozone et du changement climatique.

VEILLE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RECHERCHE-ACTION

■ Observation des reptiles et papillons, précieux indicateurs des modifications climatiques

Grand Site de France du Puy de Dôme (Puy-de-Dôme)



Labellisé Grand Site de France en 2008, renouvelé en 2014
Gestionnaire : Conseil départemental du Puy-de-Dôme
www.puydedome.com



Axe 12 du Plan Climat : Miser sur la recherche et l'innovation pour trouver les solutions d'avenir



Parmi les groupes d'espèces inventoriées depuis 2013 par le Grand Site de France, les reptiles et les papillons sont parmi les meilleurs indicateurs de modifications climatiques.

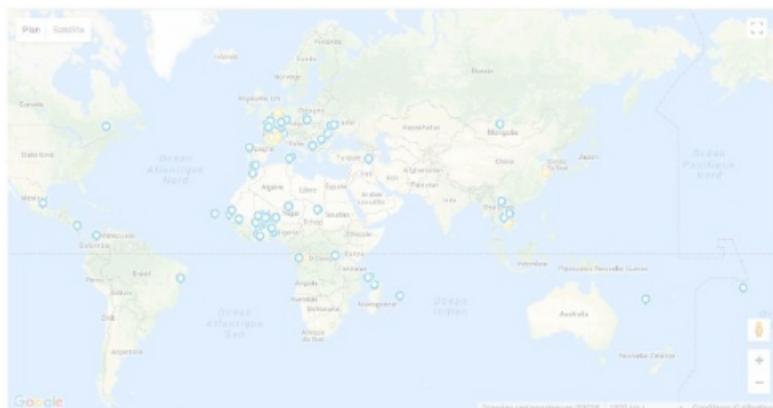
Dans le cadre de l'inventaire des vipères aspic et des vipères péliade, deux espèces directement dépendantes des aléas climatiques, un spécimen mâle de vipère aspic a été observé à 1200m d'altitude, alors qu'une seule observation avait été faite à moins de 1000m jusqu'à présent. Le suivi à mener dans les années à venir devrait permettre de vérifier s'il s'agit d'un cas isolé ou d'une station de vipères aspics pérenne, indice possible de l'accélération du réchauffement climatique.

L'Apollon est une des espèces de papillon emblématique du site qui a également fait l'objet d'un inventaire. Il a été observé que dans les stations les plus basses, l'espèce est fragilisée par le réchauffement climatique du fait de la diminution de la couche de neige hivernale nécessaire à la survie des jeunes chenilles. Les années de suivi pourraient être importantes pour donner des indications quant à l'évolution de la tendance climatique.

De plus, la station météo du Puy de Dôme, labellisée Global GAW (Global Atmosphere Watch), permet également à l'Université et son Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand (OPGC) de mesurer les composantes de l'atmosphère et, en particulier de mesurer l'évolution des gaz à effet de serre.

MOBILISATION INTERNATIONALE

■ Une formation internationale à la gestion intégrée des sites patrimoniaux



En 2018, la plateforme d'échanges du Pôle international du RGSF fédère 118 responsables de la gestion des sites patrimoniaux (techniques ou politiques) dans 35 pays.

www.polepatrimoine.org



Depuis, 2010, au travers de son Pôle international francophone de formation et d'échanges des gestionnaires de sites patrimoniaux, le Réseau des Grands Sites de France offre aux professionnels francophones du monde entier un lieu vivant d'échanges et de coopération afin de réfléchir sur l'évolution du métier de gestionnaire de site patrimonial. Les problématiques de ce métier évoluent et le gestionnaire de site devient un chef d'orchestre pour traiter de sujets tels que le développement durable, la maîtrise de la fréquentation et du développement touristique, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la participation des habitants, le développement de la connaissance et le partage des valeurs du site. Le Pôle promeut une gestion intégrée des sites, dans l'esprit de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO incluant une sensibilisation particulière à l'impact du changement climatique. Il inscrit sa démarche dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

L'action pilote du Pôle est une formation internationale biennale qui entend valoriser une conception holistique du patrimoine prenant en compte le site dans l'ensemble de ses valeurs (écologiques, paysagères, historiques et culturelles), ainsi que de ses défis (liés au changement climatique, au maintien des populations, à la création de nouvelles potentialités économiques...). Dans cette approche, le site patrimonial devient le moteur d'un projet territorial global. Le Pôle international francophone vise un équilibre géographique entre les pays dont sont issus les participants, un équilibre entre sites naturels et culturels ainsi qu'entre gestionnaires hommes et femmes.



Pour plus d'informations : www.grandsitedefrance.com



Contact Réseau des Grands Sites de France

Soline Archambault - Responsable communication et partenariat - solinearchambault@grandsitedefrance.com

Camille Guyon - Chargée de communication - camilleguyon@grandsitedefrance.com

01 48 74 39 29

Le Réseau des Grands Sites de France est soutenu par



Et pour ses activités internationales



Copyrights : couverture : E. Desanois, GS Îles Sanguinaires-pointe de la Parata, A. Mascaro-PNR Marais poitevin, GSSV-V.PAUL, RGSF, J. Way, R. Jacq-SMBS-GLP, SMGSS, Intérieur : H.Vidal-Les Nouveaux Films, P.Triboulet-SMBS-GLP, SMCGS, SMPRCS, GS Îles Sanguinaires, Pointe de la Parata, Jodie Way, Pierre Le Douaron, A. Mascaro-PNR Marais poitevin, OT Lascaux Dordogne - Vallée Vézère, GSSV-Patrice Terraz, Bibracte/A.Maillier, Françoise Prud'homme, PIP, C. Bouliemier-SMGG, S. Baudouin-SMCG, SM Baie de Somme Grand Littoral Picard, S. Baudouin-SMCG, RGSF, Terres Vivantes, GFSFM, Bibracte-Antoine Maillier, GSSV-V.Paul, S. Seguin, RGSF